EXILÉ.E.S

Propositions pour l'hospitalité 2026



MIGRANTS EN ISÈRE

« Une démocratie doit être une fraternité, sinon c'est une imposture »

Antoine de Saint-Exupéry

Les Rencontres pour l'hospitalité se sont tenues à Grenoble le 30 mai 2026, après les Etats généraux des migrations en 2016 et faisant suite aux deux éditions précédentes en 2019 et 2022.

Chaque édition est l'occasion d'évoquer le contexte des migrations et de l'exil et de formuler des propositions pour améliorer les conditions d'accueil de celles et ceux qui arrivent en France à l'issue d'un périple souvent épuisant, douloureux et parfois dramatique. L'objectif est toujours de faire valoir le droit, qui garantit le respect de la dignité humaine et se fonde sur des textes et traités internationaux, des conventions européennes et la constitution de notre pays.

Nous avions choisi d'aborder le contexte de 2026 à travers cette question : ***« Migrations et asile : quelle résistance citoyenne face aux politiques européenne et française ? ».***

Réunies dans le collectif « Migrants en Isère », nos associations sont attachées à des politiques publiques qui améliorent la condition humaine, du point de vue social, économique et démocratique.

Force est de constater que la loi adoptée en France en 2024 et le pacte européen mis en application cette année détériorent un peu plus les conditions d'accueil et d'intégration des exilé.e.s. C'est cette situation indigne des démocraties européennes qu'ont éclairée Serge Slama et Anne-Claire Defossez lors de leur intervention en séance plénière.

Depuis de trop longues années, et plus encore durant cette décennie, l'usage des mots dans les déclarations de certains responsables politiques en dit long sur une volonté de pervertir la réalité, de fabriquer le rejet et la peur de l'Autre, d'encourager la montée xénophobe et de fabriquer des sans-droits. Ainsi « submersion, vague, flux migratoires… », et pire « grand remplacement » inspiré par les écrits nationalistes et racistes… Acteurs associatifs attachés aux principes humanistes, tout cela a de quoi nous effrayer, nous glacer même.

Ce vocabulaire de la pression et de l'invasion ne repose sur aucun fait sérieux, avéré.

La France compte 11,6 % d'immigrés, un chiffre inférieur à celui de nombreux pays. La plupart sont insérés parfois depuis plusieurs décennies, ils sont en famille, étudient, occupent des emplois essentiels pour la vie économique, sociale et culturelle de la France. Un tiers d'entre eux a acquis la nationalité française.

Une partie de ces immigrés sont des demandeurs d'asile, dans l'attente d'un statut ou d'un titre de séjour, et des réfugié.e.s. Elles et ils ont fui l'arbitraire, les persécutions, la faim, la terreur, les guerres, l'extrême pauvreté, au péril de leur vie : la Méditerranée et la Manche sont des cimetières. 90 % des personnes qui fuient leurs pays stationnent dans des pays voisins du leur : ce sont les pays les plus pauvres qui les accueillent massivement, dans des camps de fortune, souvent dans un grand dénuement. La France prend une part très modeste de l'accueil, inférieure à la moyenne européenne.

Les migrations ont de tous temps marqué et fondé les sociétés humaines. Et elles s'amplifient, avec des mobilités facilitées, des bouleversements climatiques, la montée des régimes autoritaires et dictatoriaux.

Cette troisième édition des Rencontres de l'hospitalité fut l'occasion de rappeler notre refus du traitement inique des droits fondamentaux des exilé.e.s sur fond d'enjeux migratoires détournés ou fantasmés pour les pires causes. Elle a permis aussi d'aborder très pratiquement, sur la base de faits et de témoignages, les questions de santé, de travail, d'hébergement et d'accès aux droits.

Citoyennes et citoyens engagés pour faire progresser les conditions d'accueil des exilé.e.s, nous continuerons à dire notre refus d'une hospitalité altérée, à diffuser nos propositions pour faire respecter les droits et à nous battre pour leur mise en œuvre effective.

SURMONTER LES OBSTACLES DANS L'ACCÈS A LA SANTÉ

Le témoignage de 4 associations

Les associations membres de Migrants en Isère impliquées dans le champ de la santé (Médecins du Monde, ÉCLAT [1], MÉDA 38 [2], COMEDE [3]) rencontrent et s'efforcent d'orienter ou d'accompagner des migrants, des exilés qui sont soit en cours de demande d'asile, soit en situation irrégulière dans la mesure où ils ne détiennent pas de titre de séjour.

Ils ont bien souvent connu un parcours d'exil long - plusieurs années dans certains cas - et hélas fréquemment marqué par les mauvais traitements, les tortures, la prison, l'esclavage, la faim bien sûr et toutes les violences sexuelles que l'on peut imaginer. Les femmes (très nombreuses parmi l'ensemble des exilés) presque systématiquement, mais aussi dans une large proportion les hommes…

Cependant, en dépit d'une idée reçue très répandue, que certains s'emploient avec constance à entretenir et propager, les études épidémiologiques montrent que les étrangers primo-arrivants sont en moyenne en meilleure santé que la population générale.

[1] Ensemble Créons du Lien, Aller vers après le Trauma

[2] Médecine et Droit d'Asile

[3] Comité pour la santé des exilés

[4] Chiffres tirés de l'observation de plus de 11.000 patients reçus entre 2010 et 2020 au centre de santé du COMEDE à Paris, non représentatifs de l'ensemble de la population concernée, mais néanmoins significatifs.

Parmi celles et ceux qui présentent une pathologie, les maladies infectieuses, transmissibles, ne représentent qu'un quart des cas, devancées par les affections psychiques (notamment les psycho traumatismes) et les maladies chroniques, notamment cardiovasculaires et diabète. Ainsi, la tuberculose est 20 fois moins fréquente que le psychotrauma parmi les patients[4].

Et non, ces personnes ne sont pas venues en France pour se faire soigner : dans 80 % des cas de maladie grave, la découverte et le diagnostic sont intervenus en France, à la suite de l'apparition de troubles ou à l'occasion d'un test de dépistage.

Il faut encore souligner que du fait des durcissements successifs de la législation et quelle que soit leur situation juridico-administrative, les exilés dont on parle n'ont aucune couverture sociale (Assurance maladie ou AME) avant 3 ou 6 mois de présence en France. En outre, les conditions de vie dégradées (absence de logement, alimentation déficiente, etc.) que subissent si souvent les exilés ont un retentissement négatif sur leur santé.

Face à cela, que font nos associations ?

Médecins du Monde propose dans son Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) des consultations de médecine générale, des médicaments, un accompagnement social.

ECLAT accompagne vers le rétablissement des personnes qui ont un tel vécu traumatique qu'elles ont plein d'impossibilités dans leur vie : impossible de dormir, de faire confiance, de raconter tout, d'apprendre…

MéDA 38 reçoit en consultation spécifique des personnes déboutées de leur demande d'asile par l'OFPRA et qui ont formé un recours devant la CNDA, afin d'établir un certificat médical fondé sur les symptômes et le contexte.

Le COMEDE anime une plateforme de concertation associant une vingtaine d'associations, hôpitaux, etc. pour une étude en commun de situations complexes en rapport avec un titre de séjour pour soins.

Un point très important nous est commun : il ne s'agit pas de faire à la place du système de santé, mais de lui être complémentaire, de pallier l'impossibilité d'accès faute de couverture, puis d'aider aux démarches pour l'ouverture des droits et donc l'accès au droit commun. C'est dire l'importance d'associer compétences médicales, sociales et juridiques.

L'expérience accumulée permet de dénoncer les atteintes aux droits humains préjudiciables à la santé et aussi de nourrir un indispensable plaidoyer en faveur de politiques publiques authentiquement respectueuses du droit aux soins et à la santé.

FACILITER L'ACCÈS AU TRAVAIL

Le droit au travail est le sésame indispensable à l'insertion. Pour les personnes migrantes en situation irrégulière, l'autorisation de travailler est subordonnée à la délivrance d'un titre de séjour, très souvent refusée, car relevant du pouvoir discrétionnaire du préfet.

Depuis quelques années la position de la préfecture déjà très restrictive devient presque bloquée. Ceci commence également à être vrai pour les renouvellements de titre de séjour pour lesquels aucune décision n'est prise.

Cela entraîne des remises en cause des contrats de travail.

Ce quasi-blocage de la préfecture est d'autant plus inadapté que les employeurs, tous secteurs confondus, connaissent de fortes difficultés de recrutement entravant leur développement.

Nous avons prolongé le travail réalisé en 2022 selon les principes qui garantissent la réussite des collectifs : spécialiser, mutualiser, mettre en réseau et agir ensemble.

PROPOSITION 1

01 Rapprocher Associations & Entreprises

- **Nommer un référent par association** pour appui et conseils spécifiques sur le thème du travail.
- **Créer un outil** *(boucle « WhatsApp », site internet dédié, …)* entre ces référents pour partager les bonnes pratiques.
- **Sensibiliser les employeurs et les réseaux d'employeurs,** documenter les conseils à l'embauche de migrants, continuer localement la démarche de collaboration du projet En-act.

PROPOSITION 2

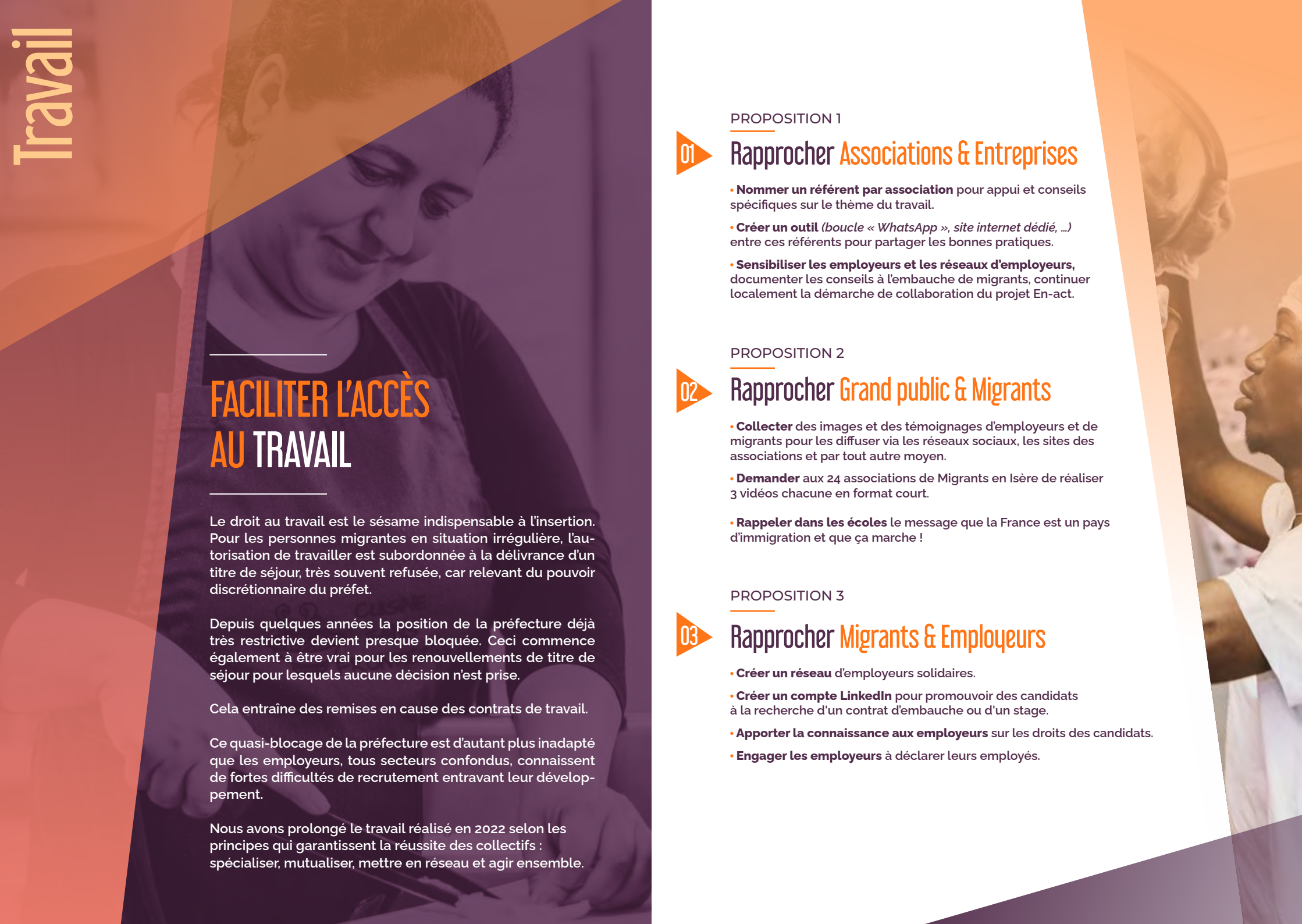
02 Rapprocher Grand public & Migrants

- **Collecter** des images et des témoignages d'employeurs et de migrants pour les diffuser via les réseaux sociaux, les sites des associations et par tout autre moyen.
- **Demander** aux 24 associations de Migrants en Isère de réaliser 3 vidéos chacune en format court.
- **Rappeler dans les écoles** le message que la France est un pays d'immigration et que ça marche !

PROPOSITION 3

03 Rapprocher Migrants & Employeurs

- **Créer un réseau** d'employeurs solidaires.
- **Créer un compte LinkedIn** pour promouvoir des candidats à la recherche d'un contrat d'embauche ou d'un stage.
- **Apporter la connaissance aux employeurs** sur les droits des candidats.
- **Engager les employeurs** à déclarer leurs employés.





GARANTIR UN ACCÈS INCONDITIONNEL À L'HÉBERGEMENT

La crise du logement est endémique en France et ce sont les personnes précaires qui en souffrent le plus : difficultés d'accès à un logement pour des familles faute de revenus suffisants, peu de propositions publiques dans des structures sociales, un parc immobilier privé qui craint de louer à des locataires financièrement peu soutenus etc. Pourtant, l'État a le devoir de garantir un accès inconditionnel à l'hébergement et au logement pour tous.

Les personnes exilées sont les premières victimes de ce manque cruel de structures d'hébergement : femmes, enfants, hommes, tous sont touchés par cette pénurie et se retrouvent à la rue.

Certes des initiatives locales, en lien avec les associations, ont vu le jour pour tenter de remédier à ces insuffisances, mais cet effort doit être amplifié pour qu'enfin, les personnes migrantes soient accueillies dans la dignité.

PROPOSITION 1

01 Occuper le vide

- **Faire un état des lieux** des logements privés et des bâtiments publics vacants, et/ou des locaux commerciaux vides, pour ensuite mettre en œuvre une procédure de réquisition et d'aménagement afin de rendre ces locaux habitables.
- **Recenser et utiliser les lits froids** : utiliser les centres de vacances qui ne sont pas occupés *(stations de moyenne montagne peu enneigées)*, utiliser les campings quand ils sont vides, créer un réseau d'hôtels pas chers.
- **Généraliser l'urbanisme transitoire** permettra d'occuper des bâtiments en attente de réhabilitation, comme l'expérience en a été menée à l'Abri-Jeunes.

PROPOSITION 2

02 Ouvrir d'autres lieux

- **Impliquer le monde de l'entreprise** dans l'occupation de terrains inoccupés, en rendant attractive l'idée de l'hébergement.
- **Développer l'hébergement intergénérationnel** ou les pensions de famille multiplierait encore les propositions d'hébergement.
- **Créer des habitats éphémères** tels que construire un refuge dans chaque parc, relève du possible.

PROPOSITION 3

03 Communiquer sur la solidarité

- **Développer les campagnes de communication** et de sensibilisation sur la situation des personnes exilées sans abri en rendant concrètes les difficultés dans lesquelles sont plongées ces personnes en arrivant en France.
- **Utiliser les outils numériques** pour développer des plateformes solidaires à destination de l'hébergement.
- **Favoriser et développer** par des campagnes de communication les legs solidaires.

PROPOSITION 4

04 Taxer l'éphémère

- **Utiliser une partie des taxes des hébergements touristiques** *(taxe de séjour et taxe Airbnb)* pour les flécher vers le financement du logement ou de l'hébergement des personnes exilées sans abri.

RÉTABLIR L'ACCÈS AUX DROITS

Depuis la fermeture de l'accueil sans rendez-vous à la préfecture le 15 mars 2024, l'accès aux droits des personnes migrantes s'est très fortement dégradé. Des milliers de personnes en situation régulière ont ainsi perdu leur droit au travail, leurs droits sociaux, voire leur logement.

La fabrique des sans-papiers bat son plein. Depuis lors, la coordination BougeTaPref'38 avec plus de 50 associations, collectifs, syndicats, dénonce cette situation intenable.

Au printemps 2025, après un recours en référé suspension, le Tribunal administratif de Grenoble a enjoint à la préfecture de rétablir l'accès normal au guichet.
En conséquence, celle-ci a amélioré la prise de rendez-vous et rétabli un accueil physique réduit. Les délais de traitement des dossiers restent cependant inacceptables (de 6 mois à plusieurs années).

Le Conseil d'État dans son arrêt du 5 mai 2026 reconnaît de nombreux dysfonctionnements liés à la plateforme de l'Administration Numérique des Étrangers en France (ANEF) et a enjoint à l'État de l'améliorer dans les 6 mois.

Mais au niveau local, nous ne pouvons pas attendre des mois sans agir.

PROPOSITION 1

01 Intervenir auprès des élus

- **Interpeller** nos élus locaux responsables de la solidarité ainsi que les conseils municipaux afin de les sensibiliser à la perte des droits et à l'accueil inconditionnel.
- **Identifier** un élu dans chaque intercommunalité pour un travail sur le long terme en direction de la population.

PROPOSITION 2

02 Intervenir auprès de la presse et des réseaux sociaux

- **Faire un plaidoyer** au niveau local par des actions de communication dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux pour demander de changer les politiques qui conditionnent l'accès aux droits.
- **Diffuser** régulièrement un témoignage ou un dysfonctionnement particulièrement illustratif du déni de droits.
- **Faire une campagne** de sensibilisation à travers vidéos, pubs, jeux.

PROPOSITION 3

03 Communiquer sur la solidarité

- **Occuper l'espace d'expression publique** avec des portraits de situations réelles ou des témoignages, en disposant des silhouettes pour rendre visible les personnes touchées avec leurs métiers, talents, envies.
- **Faire un défilé régulier** dans la rue, sur les marchés, devant la préfecture… avec des pancartes qui rappellent les droits et distribuer des tracts.
- **Faire une journée Grand Public** sur les entraves à l'accès aux droits.
- **Réaliser des soirées** vidéos et/ou musicales par les personnes migrantes sponsorisées par les cinémas.
- **Organiser un examen blanc du test civique** pour les étudiants, les élus, les universitaires et dénoncer les questions auxquelles nous ne savons pas répondre.

PROPOSITION 4

04 Intervenir auprès des acteurs de la société civile

- **Impliquer les syndicats,** les réseaux d'employeurs, les mouvements familiaux, les acteurs de la santé, les propriétaires qui cherchent à louer…

LES 24 ASSOCIATIONS MEMBRES

3aMIE *(Une école pour les jeunes migrants privés d'accès à l'éducation)*
• 3amie38@gmail.com
ADA *(Accueil Demandeurs d'Asile)*
accueil@ada-grenoble.org
AMG *(Accueil Migrants Grésivaudan)*
migrantsgresivaudan@gmail.com
Amicale du Nid
• contact38@adnaura.fr
Amnesty International
• grenoblecentre@amnestyfrance.fr
APARDAP *(Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection)*
• apardap@gmail.com
ARVDD *(Accueil Réfugiés Vals du Dauphiné)*
• refugies.vdd@gmail.com
La Cimade
• grenoble@lacimade.org
COMEDE *(Comité pour la santé des Exilés)*
• comede-grenoble@comede.org
Cuisine sans frontières
• contact@cuisine-sans-frontieres.fr
Diaconat Protestant
• contact@diaconat-grenoble.org
Éclat *(soins aux personnes en repli social du fait des traumatismes de l'exil)*
• association.eclat38@gmail.com
Humacoop-Amel France
• info@amel-humacoop.org
Le Habert - Hébergement St-Paul
• asso.stpaul@gmail.com
IDH *(Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble)*
• contact@idh-grenoble.fr
JRS Welcome
• welcome.isere@jrsfrance.org
LDH *(Ligue des Droits de l'Homme)*
• grenoblemetropole@ldh-france.org
Ligue de l'Enseignement de l'Isère
• contact@laligue38.org
MéDA38 *(Médecine et Droit d'Asile)*
• accueil@meda38.org
Médecins du Monde
• mf.grenoble@medecinsdumonde.net
Pastorale des Migrants
• migrants@diocese-grenoble-vienne.fr
Secours Catholique
• isere@secours-catholique.org
Un Toit pour Tous
• contact@untoitpourtous.org
Les Vertaccueillants *(accueil migrants Vercors)*
• vertaccueillants@gmail.com

Conception : **Alice Hawkins (22 Branding)** / Photos : **Patrick L'Ecolier** et **Pascale Cholette**

COLLECTIF MIGRANTS EN ISÈRE

Maison de la Vie Associative et Citoyenne

6 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble
Site : http://migrants-en-isere.fr/
Contact : migrants.en.isere@gmail.com
https://www.youtube.com/@migrantsenisere2904

MIGRANTS EN ISÈRE